

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

SC23668 – 29/29/24

CONSEIL EXÉCUTIF
Trente-quatrième session ordinaire
7-8 février 2019
Addis-Abeba(Éthiopie)

EX.CL/1122(XXXIV)
Original : anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA CREATION, A KHARTOUM,
DU CENTRE OPERATIONNEL REGIONAL SUR LA TRAITE DES
ETRES HUMAINS ET LE TRAFIC DES MIGRANTS (ROSK)**

INTRODUCTION

1. Lors de la deuxième conférence ministérielle qui s'est tenue à Sharm El Sheikh, en Égypte, en juin 2016, l'Initiative de l'UA pour la Corne de l'Afrique (AU-HoAI) a souligné la nécessité d'articuler des stratégies et activités concrètes, assorties de délais et résultats à attendre, et de veiller à ce que cette initiative ajoute de la valeur à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite dans la région, conformément aux documents finaux de la première Conférence ministérielle d'octobre 2014 à Khartoum. Dans sa déclaration, la deuxième Conférence ministérielle a approuvé la création du Centre opérationnel régional de Khartoum pour le partage d'informations sur le crime organisé transnational (CORK) et a également décidé de créer un groupe de travail technique sur l'application des lois (GTT-AL) qui travaillera avec les services répressifs de la région pour renforcer la coopération entre les États membres dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, conformément à la Stratégie et au Plan d'action de l'AU-HoAI.

2. Lors de discussions ultérieures sur la création du CORK, le Gouvernement de la République du Soudan a offert d'accueillir le Centre et a depuis réservé un espace à cet effet dans les locaux du Centre de formation de la police à Khartoum.

3. Conformément à la mise en œuvre de la déclaration de la Conférence Assembly/AU/Decl.6(XXV) sur les migrations de juin 2015, la Commission a présenté un rapport d'avancement sur les activités de l'AU-HoAI à la **deuxième Session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées** (qui s'est tenue en octobre 2017 à Kigali, au Rwanda) pour transmission ultérieure au Conseil exécutif.

4. Le rapport d'avancement incluait, entre autres, une recommandation de l'AU-HoAI de créer le Centre opérationnel régional de Khartoum pour le partage d'informations sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants (CORK). Le CORK entend être l'outil qui faciliterait le dialogue entre l'AU-HoAI et le reste du continent pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, et jouer également un rôle central dans la création de centres similaires ailleurs sur le continent.

5. L'objectif général du projet du CORK sera de renforcer la capacité du continent à comprendre les flux migratoires irréguliers et à élaborer des stratégies et outils communs pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Son rôle principal consistera à faciliter la coopération continentale des partenaires des services répressifs dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants par l'échange d'informations et de renseignements entre les pays d'origine, de transit et de destination, en étroite collaboration avec AFRIPOL, INTERPOL et d'autres organismes régionaux. Le CORK atteindrait son objectif grâce aux activités suivantes :

- i) renforcement des capacités et appui aux États membres pour l'élaboration de cadres politiques et législatifs pertinents permettant un échange d'informations structuré et des opérations conjointes au niveau continental ;

- ii) identification des données disponibles au sein des différentes agences des différentes autorités, et leur diffusion aux agences concernées du continent ;
 - iii) coopération dans l'analyse des données et soutien des acteurs comme INTERPOL et AFRIPOL ;
6. En réponse au rapport d'avancement, le CTS a demandé à la Commission de soutenir le CORK et de faciliter la participation d'autres États membres et des CER ne faisant pas partie de l'AU-HoA à leur demande.
7. Les ministres ont pris note du rapport d'avancement et recommandé de le transmettre à la prochaine session de la Conférence. Ils ont également recommandé à la Commission et aux États membres de soutenir l'Initiative ;
8. Le rapport d'avancement a été présenté à la **trente-deuxième Session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2018** et, par la décision **EX.CL/Dec.987(XXXII)**, le Conseil exécutif a pris note du rapport et a demandé à la Commission d'accélérer la création du Centre opérationnel régional de Khartoum (CORK).
9. Le Conseil exécutif a également recommandé que le rapport sur l'état d'avancement de l'initiative soit transmis à la prochaine session de la Conférence.
10. À la suite de l'adoption de la décision du Conseil exécutif, la Commission a pris des mesures pour créer le CORK, notamment la rédaction d'un accord de siège pour le Centre, et des discussions sont en cours pour l'élaboration de son projet de statut et de sa structure.
11. Avant la conclusion de l'accord d'accueil, le Bureau du Conseiller juridique a fait observer que, bien que le Conseil exécutif ait reçu les décisions et recommandations du CTS, ainsi que le rapport d'activité de l'Initiative, et il n'a pris aucune autre mesure en ce qui concerne l'établissement du CORK.
12. L'OLC a donc recommandé à la Commission d'engager le Conseil exécutif à proposer à la Conférence de créer le CORK en tant que bureau technique spécialisé de l'UA chargé de la gestion de la migration irrégulière sur le continent.
13. Compte tenu de ce qui précède, la Commission souhaite engager le COREP, conformément à la recommandation du Bureau du conseiller juridique, et envisager de recommander au Conseil exécutif et à la Conférence la création du CORK en tant que bureau technique spécialisé de l'UA.

RECOMMANDATIONS

Sur la base de ce qui précède, la Commission de l'Union africaine souhaite soumettre les recommandations suivantes pour examen :

Au Conseil exécutif :

- i) Proposer à la Conférence d'approuver la création du Centre opérationnel régional de Khartoum en tant que bureau technique spécialisé de l'UA chargé de la gestion de la migration irrégulière (en particulier de la traite des êtres humains et du trafic de migrants) sur le continent.

À la Conférence :

- ii) Approuver la proposition du Conseil exécutif de créer un Centre opérationnel régional à Khartoum en tant que bureau technique spécialisé de l'UA chargé de la gestion de la migration irrégulière (en particulier de la traite des êtres humains et du trafic de migrants) sur le continent.

Projet de décision du Conseil exécutif sur la création du CORK :

Le Conseil exécutif :

1. **RAPPELLE** sa décision EX.CL/Dec.987(XXXII) prise lors de sa trente-deuxième Session ordinaire sur le rapport du deuxième CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées ;
2. **PROPOSE** à la Conférence d'approuver la création du Centre opérationnel régional de Khartoum (CORK) en tant que bureau technique spécialisé de l'UA chargé de la gestion de la migration irrégulière (en particulier de la traite des êtres humains et du trafic de migrants) sur le continent.

Projet de décision de la Conférence sur la création du CORK :**La Conférence :**

1. **RAPPELLE** sa déclaration **Assembly/AU/Decl.6 (XXV)** de juin 2015 sur les migrations sur le continent, en particulier la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants ;
2. **APPROUVE** la proposition du Conseil exécutif relative à la création du Centre opérationnel régional de Khartoum (CORK) en tant que bureau technique spécialisé de l'UA chargé de la gestion de la migration irrégulière (en particulier de la traite des êtres humains et du trafic de migrants) sur le continent ;
3. **DEMANDE** à la Commission d'élaborer le statut, la structure et les incidences financières de la création du Centre opérationnel régional de Khartoum, pour examen par les organes directeurs compétents de l'UA.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
Website: www.au.int

SC23753 – 56/29/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-quatrième session ordinaire

7 - 8 février 2019

Addis-Abeba, Éthiopie

EX.CL/1122(XXXIV) Annexe

Original : anglais

**PROJET DE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET DE BUDGET
DU CENTRE OPÉRATIONNEL RÉGIONAL DE KHARTOUM (ROCK)**

1. Établissement du centre opérationnel régional de Khartoum : Mandat

1. En juin 2016, L'AU-HoAI (Initiative de l'Union africaine-Corne de l'Afrique) a tenu sa deuxième conférence ministérielle à Sharm El Sheikh, en Égypte. La réunion a souligné la nécessité de veiller à ce que cette initiative ajoute de la valeur à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants dans la région, conformément aux documents finaux de la première conférence ministérielle d'octobre 2014 à Khartoum. La deuxième Conférence ministérielle a également décidé de mettre en place un centre opérationnel régional à Khartoum pour le partage d'informations sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

2. Lors de la 2e session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées, qui s'est tenue en octobre 2017 à Kigali, au Rwanda, la Commission a présenté un rapport d'avancement sur l'AU-HoAI. Le rapport d'avancement incluait, entre autres, une recommandation de l'UA-HoAI de créer un centre opérationnel régional à Khartoum (ROCK) afin de partager des informations sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants, en tant qu'outil facilitant le dialogue entre l'AU-HoAI et les reste du continent dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, et jouant également un rôle central dans la création de centres similaires ailleurs sur le continent.

3. En réponse au rapport d'avancement, le CST a demandé à la Commission de soutenir le ROCK et de faciliter la participation d'autres États membres et des CER ne faisant pas partie de l'AU-HoAI à la demande de ceux-ci.

4. Les ministres du CTS ont pris note du rapport d'avancement et ont également recommandé de le transmettre à la prochaine session de la Conférence. Ils ont également recommandé que la Commission et les États membres soutiennent l'initiative.

5. Le rapport d'avancement a été présenté à la 32e session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2018 et, par le biais du document EX.CL/Dec.987(XXXII), le Conseil exécutif a pris note du rapport et a réaffirmé la recommandation du CTS ; le Conseil a également demandé à la Commission d'accélérer la mise en place du ROCK.

2. Vision, objectifs et fonctions essentielles de ROCK

Vision du ROCK :

Devenir le premier centre de l'UA pour lutter contre la migration irrégulière et réaliser l'objectif du Continent, à savoir, d'une Afrique pacifique, stable, prospère et intégrée.

Objectifs du ROCK

6. Le ROCK sera un bureau technique spécialisé de la Commission de l'UA, investi d'un mandat à l'échelle du continent, comme suit :
- a) renforcer la capacité du continent à comprendre les flux migratoires clandestins et à élaborer des stratégies communes et des outils partagés de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants ;
 - b) faciliter la coopération des services répressifs dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants par l'échange d'information et de renseignements entre les pays d'origine, de transit et de destination, en étroite collaboration avec AFRIPOL, INTERPOL, la Communauté de renseignement Africa-Frontex, EUROPOL et d'autres organismes régionaux de sécurité.

Fonctions essentielles du ROCK

7. Le ROCK atteindrait ses objectifs grâce aux fonctions essentielles suivantes :
- a) développer des cadres politiques et législatifs pertinents pour permettre un partage structuré d'informations et des opérations conjointes de lutte contre la migration clandestine ;
 - b) renforcer les capacités des États membres en matière de collecte et d'analyse de données sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants;
 - c) fournir une plateforme pour faciliter l'échange d'information et de renseignements entre les agences de maintien de l'ordre sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants ;
 - d) partager les informations sur les meilleures pratiques en matière d'identification, d'enquêtes et de poursuites dans les affaires de traite des êtres humains et de trafic de migrants ;
 - e) faciliter la mise en place / renforcer les capacités des réseaux régionaux d'agences de maintien de l'ordre responsables de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants ;
 - f) faciliter la création / renforcer la capacité d'équipes d'enquêtes transfrontalières communes pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants entre les États membres.

3. Structure du ROCK

a. Structure de gouvernance

8. Le ROCK sera créé en tant que bureau technique spécialisé de la Commission de l'UA relevant du Département des affaires sociales.

9. Le ROCK fera rapport à la Conférence de l'UA par l'intermédiaire du Commissaire aux affaires sociales et du Président de l'UA.

ORGANES EXÉCUTIFS

10. L'organe exécutif du ROCK est composé de deux entités, à savoir :

- i) Le Conseil d'administration ;
- ii) Le Secrétariat du ROCK.

I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

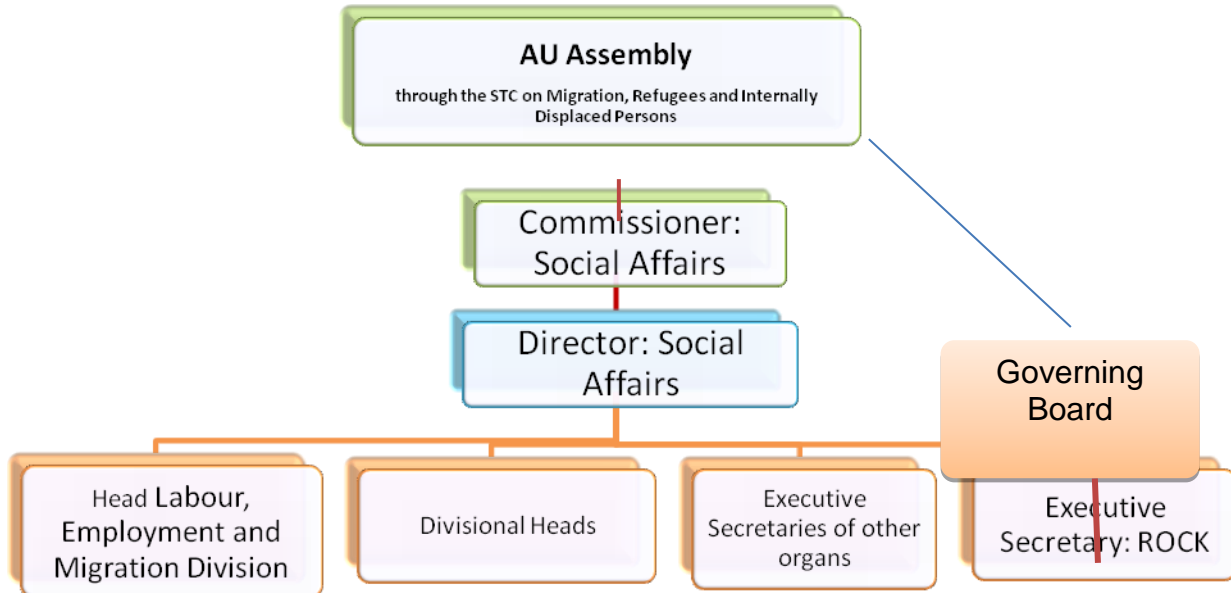
11. Le Conseil d'administration est l'organe délibérant du Centre, chargé de diriger, d'orienter et de superviser les activités du Centre. Il se réunira une fois par an pour lui permettre d'examiner dans le détail toutes les activités pertinentes et de recevoir des rapports des structures concernées. Toutefois, des réunions extraordinaires du Conseil peuvent être convoquées conformément au règlement intérieur des réunions statutaires du ROCK.

A. Membres :

12. Le Conseil d'administration est composé de 10 membres, comme suit :

- i. le Président actuel du Bureau du CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées (1) ;
- ii. les représentants de chaque sous-région de l'UA (à élire par le CTS) (5) ;
- iii. le Commissaire aux Affaires sociales (1) ;
- iv. un représentant du pays hôte (1) ;
- v. un représentant d'AFRIPOL (1) ;
- vi. le Secrétaire exécutif remplit les fonctions de secrétaire et est membre d'office non votant du Conseil.

13. Le président du CTS sur les migrations et les réfugiés assurera la présidence du Conseil d'administration.



b. Structure opérationnelle

Le Secrétariat du ROCK

14. Le Secrétariat sera l'organe exécutif chargé de mettre en œuvre les décisions prises par la Commission et le Conseil d'administration. Il sera dirigé par le **Secrétaire exécutif** et sera secondé par un **Secrétaire exécutif adjoint, cinq responsables principaux des politiques, un responsable de la communication, un Responsable informatique, un responsable financier et administratif** et par un personnel auxiliaire. La fonction de coordination régionale sera assurée par 5 responsables des politiques (un pour chacune des 5 régions).

15. Le secrétariat du Rock sera placé sous la supervision directe du Directeur des affaires sociales et fera rapport au Conseil d'administration sur la mise en œuvre de la stratégie globale du ROCK.

A. Composition :

16. Le secrétariat comprend les membres suivants :

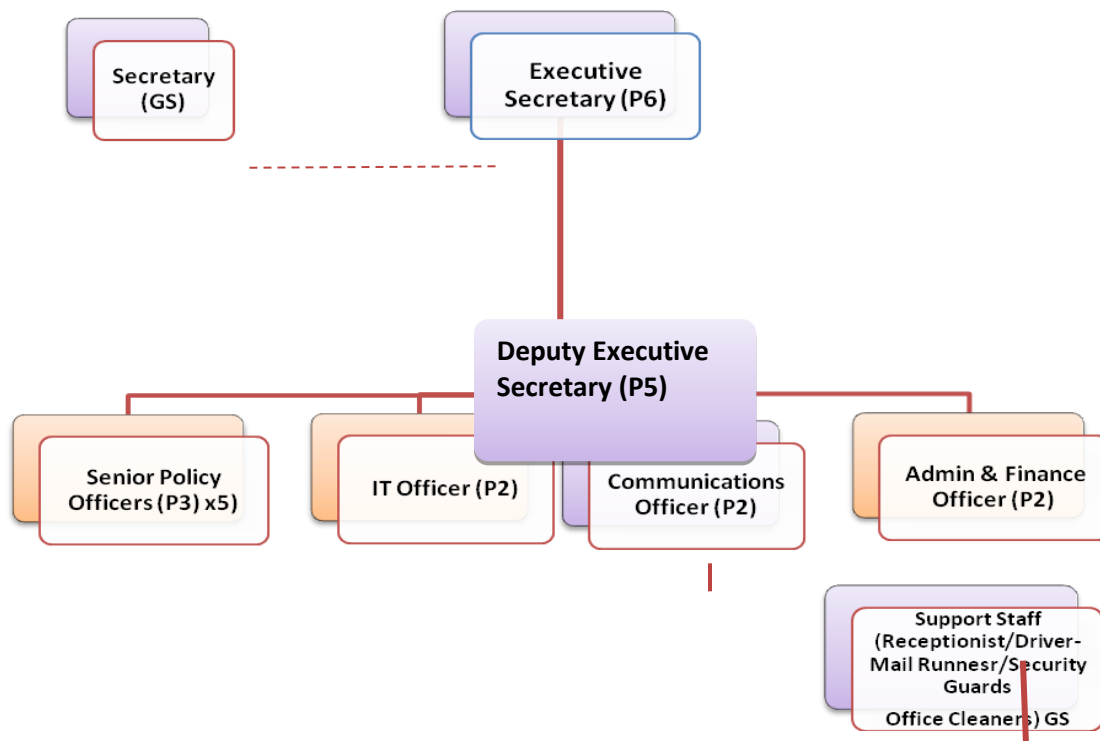
- i. 1 x Secrétaire exécutif (P6)
- ii. 1 x Secrétaire exécutif adjoint (P5)
- iii. 5x Responsables principaux des politiques (P3);

- iv. 1 x Responsable de la communication (P2)
- v. 1 x Responsable informatique (P 2)
- vi. 1 x Responsable financier et administratif (P2).

Personnel auxiliaire

- i. 1 Adjoint administratif (GS)
- ii. 1 Réceptionniste
- iii. 1 x Secrétaire (GS)
- iv. 2 x Chauffeurs/Vaguemestres (GS)
- v. 2 x Agents d'entretien (GS)
- vi. 3x Agents de sécurité (GS).

Organigramme du Secrétariat du ROCK



Annexe 1: Budget estimatif pour le recrutement et le fonctionnement

Salaires et avantages du personnel					
DESCRIPTION					
	Année1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Secrétaire exécutif (P6-1)	61,023	64,074	67,278	70,642	74,174
Secrétaire exécutif adjoint (P5-1)	50,746	53,283	55,947	58,745	61,682
Responsable principal des politiques (P3-1) Afrique de l'Ouest	37,453	39,326	41,292	43,357	45,524
Responsable principal des politiques (P3-1) Afrique de l'Est	37,453	39,326	41,292	43,357	45,524
Responsable principal des politiques (P3-1) Afrique du Nord	37,453	39,326	41,292	43,357	45,524
Responsable principal des politiques (P3-1) Afrique australe	37,453	39,326	41,292	43,357	45,524
Responsable principal des politiques (P3-1) Afrique centrale	37,453	39,326	41,292	43,357	45,524
IT Officer (P2-1)	31,073	32,627	34,258	35,971	37,769
Responsable de communication (P2-1)	31,073	32,627	34,258	35,971	37,769
Responsable financier et administratif (P2-1)	31,073	32,627	34,258	35,971	37,769
Adjoint administratif (GSA3-1)	11,071	11,625	12,206	12,816	13,457
Secrétaire (GSA2-1)	9,308	9,773	10,262	10,775	11,314
Réceptionniste (GSA1-1)	8,094	8,499	8,924	9,370	9,838
Chauffeur/Vaguemestre (GSB6-1)	6,033	6,335	6,651	6,984	7,333
Chauffeur/Vaguemestre (GSB6-1)	6,033	6,335	6,651	6,984	7,333
Agent de sécurité (GSB4-1)	3,215	3,376	3,545	3,722	3,908
Agent de sécurité (GSB4-1)	3,215	3,376	3,545	3,722	3,908
Agent de sécurité (GSB4-1)	3,215	3,376	3,545	3,722	3,908
Agent d'entretien (GSB3-1)	2,477	2,601	2,731	2,867	3,011
Agent d'entretien (GSB3-1)	2,477	2,601	2,731	2,867	3,011
Budget total annuel pour le personnel	447,391	469,761	493,249	517,911	543,807
Budget total annuel pour le personnel sur cinq ans	2,472,118				
Dépenses de fonctionnement					
Ø Réunions					
- Réunions statutaires du Conseil d'administration (1 par an)	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000
Ø Achat d'immobilisations				-	-
- Véhicules (x 2)	70,000	-	-	-	-
- Mobilier et agencements	10,000			-	-
- Matériel de bureau, ordinateurs et	30,000			-	-

accessoires					
Ø Communications					
- Portail et plateforme de partage de données	50,000	5,000	5,000	5,000	5,000
- Services Internet	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
- Téléphone & Fax	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000
- Affranchissement	500	500	500	500	500
- Frais de transport	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Ø Frais de voyage					
- Missions officielles du Secrétariat	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
- Missions officielles du Conseil d'administration	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
Ø Entretien					
- Entretien des véhicules	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
- Entretien des équipements	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
- Entretien des locaux	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Papeterie et fournitures de bureau					
- Traduction, impression et édition					
- Papeterie et fournitures de bureau	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
- Traduction, impression et édition	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000
- Bibliothèque et livres	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
Ø Autres charges d'exploitation					
- Carburant et lubrifiants	12,000	12,000	12,000	12,000	12,000
- Frais bancaires	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
- Frais divers	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Total des dépenses de fonctionnement	320,500	165,500	165,500	165,500	165,500
Total des dépenses de fonctionnement sur cinq ans	982,500				
Total (Salaires du personnel et dépenses e fonctionnement)	767,891	635,261	658,749	683,411	709,307

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2019-02-07

Report on the establishment of the Regional operational centre (for sharing information on human trafficking and migrant smuggling) in Khartoum

Africa Union

African Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/6468>

Downloaded from African Union Common Repository